

**ASSEMBLÉE NATIONALE**7 mai 2025

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 545

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Lise Magnier et M. Albertini

---

**ARTICLE 15**

I – À la première phrase de l'alinéa 13, substituer au mot :

« rédiger »

le mot :

« produire ».

II – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 14, substituer au mot :

« l'écriture »

le mot :

« la production ».

III – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 15, substituer au mot :

« rédiger »

le mot :

« produire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est un amendement de cohérence entre les alinéas de l'article 15, les directives anticipées peuvent être écrites ou audiovisuelles.